

**Commission Particulière du
Débat Public
9 ter rue Pasteur
57000 METZ**

Réf : VOIR/FH/NG/209

**Objet : Débat Public A31 Bis – Contribution au débat public
LRAR**

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je souhaite vous apporter la contribution du Bassin de Pompey au débat public portant sur le projet A31 bis.

Les enjeux de mobilité et d'attractivité du territoire sont au cœur de nos politiques publiques dont les objectifs sont identifiés au sein du projet de territoire du Bassin de Pompey à l'Horizon 2030 (3000 nouveaux habitants et 1200 emplois créés).

Ce projet comprend notamment un volet portant sur le déploiement d'un schéma des grandes infrastructures à l'échelle du Bassin visant à faciliter les échanges intra et supra territoriaux et à désenclaver les zones les plus éloignées des grands axes de communication.

Aussi, le projet A31 bis est un maillon nécessaire à l'atteinte de ces objectifs et doit participer, au-delà des enjeux de saturation de trafic, au développement et au rayonnement des territoires traversés.

Ce projet impacte le territoire doublement par la mise à 2x3 voies de l'A31 entre Fey et Bouxières-Aux-Dames d'une part et par la réalisation du barreau Toul-Dieulouard d'autre part.

La mise à 2x3 voies de la section Fey-Bouxières-Aux-Dames permettra un accès facilité à l'entrée nord de l'agglomération nancéienne et notamment à la zone d'activité Eiffel Energie ainsi qu'à la zone commerciale Grand Air. Cependant, le statut d'autoroute non urbaine de l'A31 dans la traversée de Nancy contraint fortement le développement des secteurs à proximité immédiate et ceci alors que les limitations de vitesse et les nombreux échangeurs s'apparentent plus à un statut d'autoroute urbaine où s'applique également des contraintes liées au Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'agglomération de Nancy.

Ce statut devrait d'ailleurs être renforcé par la mise en service du barreau Toul-Dieulouard qui va capter une part non négligeable du trafic de transit.

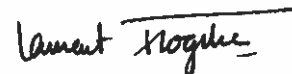
La réalisation de ce barreau est une opportunité de désenclaver également le secteur nord du territoire pour favoriser son attractivité et son développement. Toutefois, ceci ne pourra se faire que si l'on permet un accès à ces zones depuis la nouvelle infrastructure.

C'est pourquoi, les élus communautaires ont exprimé un avis favorable sur ce projet en souhaitant porter à la connaissance de la commission la volonté de voir figurer la reconnaissance du statut d'autoroute urbaine à l'A31 dans la traversée de Nancy depuis Custines et la création d'un échangeur sur le barreau Toul-Dieulouard à hauteur de Rosières-en-Haye pour favoriser le développement des territoires traversés.

Je vous joins donc en ce sens la délibération correspondante reprenant l'ensemble des éléments évoqués ainsi que l'avis du Conseil Communautaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président de la
Communauté de Communes
du Bassin de Pompey**



Laurent TROGRILIC

Copie : Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Département de
 Meurthe et Moselle
 Arrondissement de
 Nancy
 Canton de Pompey

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
 Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 25 juin 2015

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 25 juin 2015 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 19 juin 2015. Le secrétariat de séance a été tenu par M. HALLIER (Saizerais).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – M. LAPORTE – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. HARTMANN – M. DETHOU – MME PLAYE – MME ACAMPO
<i>Custines</i>	MME HENRY – MME SCHNEIDER – M. VERY
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN – MME DROUOT – MME FOUET – M. BARTOSIK – M. BECKER – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET – M. DOSE – M. KOCH – MME GUENSER – M. BERNARDO
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GRANDURY – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME VALLE-NERI à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. VERGANCE à M. DETHOU
	M. MARLIN à MME ACAMPO
	MME SCHREIBER à M. HARTMANN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE -MAIRE
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD à MME HENRY
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°11 – DA du 25/06/2015

Rapporteur : M. HUET

Projet A31 bis – contribution au débat public

Du 15 avril au 13 juillet 2015, L'Etat engage le débat public sur le projet autoroutier A31 bis. Celui-ci offre la possibilité de partager la réflexion sur l'opportunité du projet, de s'exprimer sur les solutions d'aménagement proposées, sur ses impacts environnementaux, socio-économiques et d'identifier les besoins du territoire traversé par le projet.

Le Constat

Actuellement, l'A31 supporte un niveau de trafic élevé avec des sections dépassant les 80 000 véhicules/jour dont environ 8 000 à 12 000 poids lourds. Les secteurs comportant les trafics les plus élevés sont situés au nord de Thionville et dans la traversée de Nancy entre l'échangeur de Bouxières-Aux-Dames et le nœud autoroutier A31/A33.

Ces niveaux de trafic situent l'A31 parmi les axes les plus fréquentés de France.

Ces trafics sont liés à des usages multiples : transit national et international, déplacements régionaux ou plus locaux. Près de 55 % du trafic des véhicules légers concerne un déplacement sur le sillon lorrain alors que plus de la moitié des poids lourds sont en transit.

Bien que les augmentations de trafic soient moins fortes depuis 2002 (+10 pts entre 2002 et 2012 - + 18 pts entre 1997 et 2002), à l'horizon 2030, les prévisions de trafic prévoient une saturation de l'axe qui connaît déjà à l'heure actuelle de nombreuses zones instables engendrant des phénomènes de congestion aux heures de pointe.

Le projet A 31bis a donc pour ambition principale de prévenir cette saturation mais sera également l'occasion de remettre à niveau une infrastructure vieillissante (construction entre 1967 et 1969).

Le projet A31 Bis

Ce projet se décline suivant des principes d'aménagement des infrastructures existantes et de construction de nouveaux tronçons. Il concerne trois secteurs du sillon lorrain :

- Thionville-Luxembourg : élargissement à 2x3 voies et création de section neuve entre A30 et A31
- Fey-Bouxières-Aux-Dames : élargissement à 2x3 voies
- Toul-Dieulouard : création d'une section neuve

Le projet prévoit plusieurs options de tracés (sur le Nord du sillon et autour de Toul) et différentes modalités de financement incluant notamment la concession de certains tronçons à créer ou à aménager.

Les dates de mise en service des différents aménagements s'échelonnent de 2024 à 2040 suivant les hypothèses de financements retenues.

Impact sur le territoire

Le dossier du maître d'ouvrage, support du débat public, souligne les trois objectifs du projet A 31 bis :

- Réduire la congestion en améliorant les conditions de circulation
- Améliorer la sécurité des usagers et des agents
- Accompagner le développement économique et les échanges

Le Bassin de Pompey est concerné directement par 2 des 3 secteurs faisant l'objet d'aménagements.

Élargissement Bouxières-Aux-Dames – Fey

Le 1er secteur porte sur l'élargissement entre Fey et Bouxières-Aux-Dames sur l'emprise actuelle de l'autoroute.

Ces aménagements auront pour but d'absorber l'augmentation de trafic prévisible mais permettront également de supprimer les phénomènes de congestion aux heures de pointe constatés au droit de l'échangeur de Bouxières-Aux-Dames.

Ainsi la desserte du Parc Eiffel et les entrées Nord et Sud du Bassin devrait voir leur accessibilité améliorée par la fluidité du trafic. Le développement des activités économiques du Parc (plateforme trimodale,..) ainsi que le développement urbain des communes proches s'appuiera sur une infrastructure dimensionnée pour absorber les augmentations de trafic.

Toutefois, il sera nécessaire d'aboutir les projets d'infrastructures départementales et communautaires de connexion pour accompagner efficacement le passage à 2 x 3 voies (carrefour de Bouxières-Aux-Dames, giratoire de Grand Air,...).

Ainsi, le développement de l'arc urbain sud-ouest du Bassin de Pompey est en totale corrélation avec ces aménagements puisqu'il ambitionne, en sus du confortement de la zone commerciale « Au Grand Air » de Frouard, son extension sur le site des Vergers à Champigneulles (environ 10 hectares) accompagnée d'une offre d'une centaine de logements et, plus au nord sur la commune de Frouard la création du quartier durable « la Croix des Hussards » de près de 300 logements. Si les collectivités ont conscience de la nécessité d'apporter une offre de déplacement alternative, avec la création d'une voie dédiée aux transports en commun reliant les quartiers « politique de la ville » de Frouard et Champigneulles passant par la Croix des Hussards, Grand Air et les Vergers, l'accessibilité routière est actuellement finement étudiée.

En effet, le report d'une grande partie du trafic de transit sur le barreau Toul-Dieulouard va conforter le caractère d'autoroute urbaine de l'A31 dans la traversée de Nancy, déjà fortement marqué par la limitation de vitesse à 90 km/h et la succession d'échangeurs positionnés de manière rapprochés.

Il conviendra de plaider auprès des services de l'Etat à la reconnaissance officiel de ce statut d'autoroute urbaine permettant un assouplissement des contraintes techniques et réglementaires pour faciliter l'aboutissement des projets communautaires de grandes infrastructures (modification de l'échangeur de Frouard notamment) en lien avec le développement économique et résidentiel du territoire.

Barreau Toul – Dieulouard

Le second volet du projet impactant fortement le territoire est le barreau Toul Dieulouard.

Si au stade actuel du projet, le tracé autour de Toul reste à déterminer, la section de Gye à Dieulouard est quasiment figée autour d'une parallèle à la RD 611 actuelle.

Le projet prévoit l'aménagement d'une section 2x2 voies à 110 km/h pour limiter l'impact des zones traversées.

Pour l'instant, L'Etat ne prévoit pas d'échangeur sur cette section.

Dans l'intérêt du territoire, le positionnement d'un échangeur au carrefour des RD 907 et 611 à proximité de Rosières en Haye améliorerait fortement l'accessibilité des communes de Saizerais et Liverdun et permettrait d'envisager des zones de développement disposant d'accès facile à des grandes infrastructures de transport.

En effet, le Bassin de Pompey, dans le cadre de son projet de territoire puis ré-affirmé dans le SCOTSUD54, mise sur un développement économique à l'ouest de son territoire avec l'implantation actuelle, sur le ban de la commune de Saizerais, d'une zone artisanale de plus de 10 hectares et, à échéance, l'aménagement d'un éco-plateau pour construire une filière technologique innovante et énergétique en lien avec Toul Rozières. Un échangeur permettrait également un désenclavement de la ville de Liverdun, dont le potentiel touristique d'échelle régionale, au cœur de la boucle de la Moselle, est en pleine expansion (camping, projet de halte fluviale...). Cet échangeur peut se justifier d'autant plus qu'il est situé au carrefour d'axes identifiés comme appartenant au réseau routier structurant par le maître d'ouvrage. Le report de trafic estimé sur ce tronçon est de 18 000 véhicules/jour dont 5500 poids lourds.

Les hypothèses de financement et les délais de réalisation

Le coût du projet A31 bis est évalué entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros. Les contraintes budgétaires fortes ont contraint les services de l'Etat à proposer plusieurs hypothèses de financement comportant une part de financement public et une contribution de l'utilisateur.

Les 3 hypothèses prévoient une section à péage du barreau Toul Dieulouard systématique. Les autres aménagements appellent une participation de l'utilisateur plus ou moins forte selon les cas :

- Financement intégral par des fonds publics
- Section à péage de tous les tronçons aménagés à l'exception du tronçon Fey-Bouxières-Aux-Dames
- Section à péage de tous les tronçons aménagés

La concession de toutes les sections à péage fait appel à des fonds privés plus rapidement mobilisables que les fonds publics. C'est pourquoi, les dates de mise en service des équipements sont plus ou moins rapides selon les hypothèses. L'ouverture du barreau Toul Dieulouard, concédé, est prévue 5 ans après la DUP, l'élargissement de la section Bouxières-Fey est programmé entre 5 ans, si concession, et 20 ans après la DUP, si financement public intégral. Le scénario d'une concession réduite ne permet pas, pour l'Etat, de répondre dans les temps au problème de saturation de l'axe (horizon 2030).

Il convient donc de saisir l'opportunité de ce débat public pour apporter au dossier du maître d'ouvrage les éléments que le territoire souhaite défendre et mettre en avant pour que ce projet puisse bénéficier au développement du Bassin de Pompey.

Toutefois, pour assurer la pleine réussite du projet pour le territoire, deux conditions doivent être discutées avec les services de l'Etat :

-La création d'un échangeur à hauteur de Rosières en Haye sur le barreau Toul Dieulouard pour permettre le désenclavement et le développement du Nord-Ouest du Bassin (Saizerais et Liverdun).

-La reconnaissance du statut d'autoroute urbaine de la traversée de Nancy depuis Custines par les services de l'Etat afin de faciliter le développement des zones traversées (Arc urbain sud-ouest – Croix des Hussards, Grand Air, les Vergers) et leur connexion à l'infrastructure routière.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau,
- Après avis favorable de la Commission « Mobilités et transports » du 17 juin 2015,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet A31 Bis tel que présenté dans cadre du débat public.

EXPRIME UN AVIS FAVORABLE sur ce projet.

SOUHAITE PORTER A CONNAISSANCE de la Commission National du Débat Public de la volonté de voir figurer les demandes suivantes :

- La création d'un échangeur à hauteur de Rosières en Haye sur le barreau Toul Dieulouard pour permettre le désenclavement et le développement du Nord-Ouest du Bassin (Saizerais et Liverdun).

- La reconnaissance du statut d'autoroute urbaine de la traversée de Nancy depuis Custines par les services de l'Etat afin de faciliter le développement des zones traversées (Arc urbain sud-ouest – Croix des Hussards, Grand Air, les Vergers) et leur connexion à l'infrastructure routière.

36 VOTES POUR

2 ABSTENTIONS

M. HALLIER NE PREND PAS PART AU VOTE

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20150625-11-DE
Date de télétransmission : 01/07/2015
Date de réception préfecture : 01/07/2015

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

—

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC